

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 29 Janvier 2021 à 20H30

L'an deux mil vingt, le 29 janvier 2021 à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 janvier 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Étaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Secrétaire : Christine CHRETIEN

1. Approbation du Procès Verbal du 15 Janvier 2021

2. Renouvellement de contrat d'un adjoint technique (délibération n° 003-2021)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 octobre 2019, le conseil municipal a décidé la création, en application de l'article 3-3 et 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à compter du 1^{er} décembre 2019 d'un emploi permanent d'un adjoint technique au service entretien des bâtiments publics communaux et restauration dans le grade d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet, à raison de 17h30 heures hebdomadaires et que ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, la durée totale des contrats ne pouvant excéder 6 ans.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler pour une durée de 7 mois le contrat de Madame Liliane MARIN, à compter du 1^{er} Février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide le renouvellement à compter du 1^{er} février 2021 du contrat d'adjoint technique au service restauration scolaire et entretien des bâtiments communaux contractuel, à temps non complet, à raison de 17 H 30 hebdomadaires.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. Restauration de l'église Saint Hilaire – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

(délibération n° 004-2021)

Suite à une consultation lancée auprès de cabinets, Monsieur le Maire présente les différents devis concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de l'église Saint Hilaire et notamment la restauration du clocher, pour la définition du programme, le choix de la maîtrise d'œuvre, le suivi des études.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de PEIRRE DE LIENS de LORIENT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

Décide de retenir, la proposition de PIERRE DE LIENS de LORIENT pour un montant de la mission, avec option n°1 suivi des études de maîtrises d'œuvre jusqu'à la rédaction des pièces de 6 600.00 € HT (TVA non applicable, art 293 B du CGI)

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir et lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches.

4. Restauration de l'église Saint Hilaire – Subvention Edifices Religieux Non Protégés (délibération n° 005-2021)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 10 mai 2019, l'agence ARCHAEB a été retenue pour la réalisation d'un diagnostic et d'une proposition de projet de restauration et transformation de l'église Saint Hilaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2020, le conseil municipal a retenu dans un premier temps les travaux de restauration du clocher et de l'embranchement, suite au diagnostic réalisé par l'architecte Madame LE BEC qui présente la vétusté et l'état de péril avancé de l'édifice.

Le projet se décompose en 4 parties :

- la conservation et restauration du clocher qui garde sa fonction de symbole
- la restauration du chœur destiné à un usage culturel
- les transepts à usage polyvalent et collectif (accueil des touristes en relation avec la rivière La Mayenne, ...) en liaison avec les jardins et la mairie
- la nef destinée à accueillir des résidences d'artistes ou expositions

Les travaux de restauration du clocher et de l'embranchement, s'élèvent pour la totalité à 440 000 € HT, auxquels il convient de rajouter 63 936 € HT au titre des frais divers (assistance à maîtrise d'ouvrage, architecte ...), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, dans le cadre des Edifices Religieux non Protégés, pour les travaux de mise hors d'eau et hors d'air pour un montant de 320 035 € HT, frais divers inclus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Régional, l'attribution de subventions, dans le cadre des édifices religieux non protégés, sur un montant de travaux subventionnables de 320 035 € HT

DEPENSES

• Travaux subventionnables	277 300,00 €
• Assistance à Maître d'Ouvrage	6 600,00 €
• Cabinet d'architecte et frais divers au prorata des travaux	36 135,00 €

Fixe le plan de financement

Plan de financement :

DETR	94 500,00 €
DSIL	20 000,00 €
Conseil Départemental	45 000,00 €
Conseil Régional	96 000,00 €
Autofinancement	<u>64 535,00 €</u>
<i>TOTAL HT</i>	<i>320 035,00 €</i>

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir et lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches.

5. Restauration de l'église Saint Hilaire – Aide à la restauration du patrimoine public de caractère (délibération n° 006-2021)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 10 mai 2019, l'agence ARCHAEB a été retenue pour la réalisation d'un diagnostic et d'une proposition de projet de restauration et transformation de l'église Saint Hilaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 20 novembre 2020, le conseil municipal a retenu dans un premier temps les travaux de restauration du clocher et de l'embranchement, suite au diagnostic réalisé par l'architecte Madame

LE BEC qui présente la vétusté et l'état de péril avancé de l'édifice.

Le projet se décompose en 4 parties :

- la conservation et restauration du clocher qui garde sa fonction de symbole
- la restauration du chœur destiné à un usage culturel
- les transepts à usage polyvalent et collectif (accueil des touristes en relation avec la rivière La Mayenne, ...) en liaison avec les jardins et la mairie
- la nef destinée à accueillir des résidences d'artistes ou expositions

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se solliciter auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine public de caractère.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental, l'attribution de subventions, dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, sur un montant de travaux de 503 936 € HT

DEPENSES

• Travaux	440 000.00 €
• Assistance à Maître d'Ouvrage	6 600.00 €
• Cabinet d'architecte et frais divers au prorata des travaux	57 336.00 €

Fixe le plan de financement

Plan de financement :

DETR	150 000,00 €
DSIL	77 000,00 €
Conseil Départemental	80 140,00 €
Conseil Régional	96 000,00 €
Autofinancement	<u>100 796,00 €</u>
<i>TOTAL HT</i>	<i>503 936,00 €</i>

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir et lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches.

6. Opération « Argent de Poche » 2021 (délibération n° 007-2021)

Suite à l'opération « Argent de Poche » de 2017 à 2020, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler pour 2021 le projet « dispositif Argent de poche à l'attention des jeunes de la commune de HOUSSAY, âgés de 16 à 18 ans.

Ce dispositif créé la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de mettre en place ce dispositif «Argent de Poche » pendant les vacances scolaires 2021, à l'attention des jeunes de HOUSSAY âgés de 16 à 18 ans ;

Décide d'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 5 €/heure ;

Décide de solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales ;

Décide de souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de notre compagnies d'assurances afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers ;

Décide d'adresser un courrier à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), pour solliciter l'agrément.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires ainsi que toutes pièces à intervenir

7. Questions diverses

- **Achat de panneaux de chantier, signalisation**

Une demande de devis est actuellement à l'étude.

- **Groupe scolaire – système de chauffage**

L'installation d'une chaudière à granulés bois est actuellement à l'étude.

- **Abonnements téléphoniques Mairie et école**

Suite à l'installation de la fibre optique, les contrats d'abonnement vont être modifiés.

Le Maire clôt la séance à 21H24